

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 5 mai 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Une dizaine de personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Ressources humaines – Directeur général et greffier-trésorier – Nomination
 - 4.2. Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion, présentation et dépôt du projet
 - 4.3. Congrès de la FQM 2025
 - 4.4. Frais de déplacement
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Entente intermunicipale avec Sutton relativement à la protection contre les incendies et aux premiers répondants
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Entretien préventif des postes de pompage des eaux usées – Contrat
 - 7.2. Collecte des encombrants (gros rebuts) - Contrat
 - 7.3. Travaux urgents - Fuite rue des Églises Ouest – Acceptation des travaux
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Présentation du projet de développement Thibault Sud le 21 mai à 19 h
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande de prix 2025-06 - Fauchage et débroussaillage des fossés municipaux pour les années 2025 et 2026
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Demande de prix 2025-10 – Entretien des parcs et espaces verts
 - 10.2. Fête nationale – Demande d'aide financière
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 057-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

10.3. Terrain de tennis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

RÉSOLUTION 058-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 7 avril 2025 soit adopté avec les modifications suivantes au point 7.2:

- En ajoutant les mots « donne des » après « greffier-trésorier »;
- En enlevant « qu' » devant « afin ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025

RÉSOLUTION 059-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 17 avril 2025 soit adopté en remplaçant au point 5.1 « 5000 \$ » par « 5 100 \$ ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Ressources humaines – Directeur général et greffier-trésorier - Nomination

RÉSOLUTION 060-05-2025

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier par intérim a pris fin le 30 avril 2025;

ATTENDU que suite à la démission de la directrice générale, madame Pascale Massé, le poste de directeur général et greffier-trésorier doit être comblé;

ATTENDU QUE le Conseil du Village d'Abercorn souhaite garder à son emploi monsieur Grandmont;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

De nommer M. Jean-François Grandmont, avocat, à titre de directeur général et greffier-trésorier du Village d'Abercorn et que cette nomination soit effective en date du 1^{er} mai 2025;

De nommer M. Jean-François Grandmont à titre de coordonnateur des mesures d'urgence du Village d'Abercorn;

Que le maire soit autorisé à faire préparer un contrat de travail à être adopté à une prochaine séance sur la base des discussions entre les parties;

Que le Village d'Abercorn se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion, présentation et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Hélène Vézina, qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de *Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux* sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement est déposé et présenté par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément à la Loi. Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

La rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	8 245.92 \$	9 900 \$
Conseiller	2 748.64 \$	3 300 \$

L'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	4 122.96 \$	4 950 \$
Conseiller	1 374.32 \$	1 650 \$

Rémunération additionnelle

Lorsque le maire est remplacé par le maire suppléant, pour une période consécutive de trente (30) jours ou plus, le maire suppléant a droit, à compter de la 31^e journée, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une rémunération égale à celle du maire pendant la période de remplacement.

Indexation

Le projet de règlement ne prévoit aucune indexation.

Remboursement de dépenses

Le projet prévoit des modalités de remboursement de dépenses et fixe un taux de 0,72\$/km pour l'utilisation d'un véhicule automobile.

Versement, remplacement et prise d'effet

Le projet de règlement prévoit également :

- Que la rémunération et l'allocation de dépenses seront versées en 12 versements égaux à la fin de chaque mois ;
- Qu'il remplace le *Règlement No. 372-23 établissant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2024*;
- Qu'il prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement est disponible pour consultation au 10, rue des Églises Ouest, durant les heures d'ouverture et sur le site internet du Village d'Abercorn au www.abercorn.ca. La date prévue de son adoption est le 2 juin 2025.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

4.3. Congrès de la FQM 2025

RÉSOLUTION 061-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'autoriser messieurs Éric Bissonnette et François Prévost à participer au Congrès 2025 de la FQM et d'acquitter les frais reliés à cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Frais de déplacement

RÉSOLUTION 062-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que les frais de déplacements remboursables pour l'utilisation d'un véhicule à moteur soient ceux établis par Revenu Québec dans ses taux de l'allocation pour d'utilisation d'un véhicule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour l'année 2025, ceux-ci sont de 0,72 \$/km pour les 5 000 premiers kilomètres.

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 063-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 2 mai 2025 (à l'exception de la facture #029092 de St-Pierre & Tremblay) au montant (corrigé) de 62 921.38 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 mars 2025. Ce rapport ne contient aucune mention.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Entente intermunicipale avec Sutton relativement à la protection contre les incendies et aux premiers répondants

RÉSOLUTION 064-05-2025

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn souhaite renouveler son entente avec la Ville de Sutton pour une période de 10 ans et de continuer de confier à celle-ci l'organisation et la gestion de son service de protection contre les incendies, et ce, conformément à l'article 64 de la Loi sur les compétences municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'entente avec la Ville de Sutton afin de continuer de bénéficier d'un service de protection contre les incendies et de premiers répondants, laquelle entente sera valide pour une période de dix (10) ans;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Village d'Abercorn l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et aux premiers répondants avec la Ville de Sutton sur la base du projet soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Entretien des postes de pompages des eaux usées - Contrat

RÉSOLUTION 065-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter la soumission du 9 avril 2025 à prix unitaire de l'entreprise Les pompes R. Fontaine pour l'entretien des postes de pompages des eaux usées pour un montant estimé à 2 400 \$ plus taxes et matériel requis si nécessaire.

Que cette résolution soit conditionnelle à la réception d'une déclaration d'intégrité et d'une attestation de Office québécois de la langue française de l'entreprise.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Collecte des encombrants (gros rebuts) - Contrat

RÉSOLUTION 066-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de Donald Carey, Transport en vrac/Excavation pour la collecte et le transport des gros rebuts et la livraison de 2 voyages de compost au montant de 5 000 \$ plus taxes applicables;

Que la date de la collecte soit fixée au 19 mai 2025;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Travaux urgents - Fuite rue des Églises Ouest - Acceptation des travaux

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Présentation du projet de développement Thibault Sud le 21 mai à 19 h

Le maire mentionne que la présentation est prévue le 21 mai à 19 h.

9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

9.1 Demande de prix 2025-06 - Fauchage et débroussaillage des fossés municipaux pour les années 2025 et 2026

RÉSOLUTION 068-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de Donald Carey pour le fauchage des chemins municipaux (travaux de type 1) pour les années 2025 et 2026 au montant de 7884 \$ plus taxes;

D'accepter la proposition de l'entreprise André Paris Inc. pour le débroussaillage des chemins municipaux (travaux de type 2) pour les années 2025 et 2026 au montant de 5840 \$ plus taxes;

De ne pas retenir la proposition de Donald Carey pour le débroussaillage des chemins municipaux (travaux de type 2) pour les années 2025 et 2026 au montant de 5760 \$ plus taxes considérant que la liste des équipements n'a pas été fournie et que ceux-ci ne seront pas effectués par M. Donald Carey;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Demande de prix 2025-10 – Entretien des parcs et espaces verts

RÉSOLUTION 069-05-2025

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn a reçu 3 propositions pour l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison 2025 :

DMS Sutton Inc. :	27 739,44 \$ taxes incluses
Excavation & Gravier Abercorn Inc. :	25 895,82 \$ taxes incluses
Louis Schinck	23 822,82 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de M. Louis Schinck dans de cadre de la demande de prix 2025-10 montant de 20 270 \$ plus taxes;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2. Fête nationale – Demande d'aide financière

RÉSOLUTION 070-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à la Corporation de Développement économique de Sutton;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3. Terrain de tennis

RÉSOLUTION 071-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

De procéder à l'ouverture du terrain de tennis et à l'ajout d'une tonne de « terre » supplémentaire pour un montant estimé à 3000 \$ plus taxes

D'autoriser le directeur général et greffier trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 072-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 13.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.